

EXERCER SA FONCTION D'ADMINISTRATEUR

Formule module ◉ 3 soirées de 18h30 à 21h30

C'est en suivant les 3 modules que vous construirez la vision du « tout » sur l'exercice de votre fonction. Vous le ferez à votre rythme, selon votre disponibilité en choisissant, pour commencer, la ou les session(s) qui vous conviennent (dates, thèmes...).



Lieu

A définir selon la provenance des personnes qui s'inscriront.



Intervenante

Myriam Tierce-Monier, Conseil en formation et communication



Inscription

Utiliser le bulletin d'inscription joint à ce dossier. Il peut aussi être téléchargé sur le site de la Fédération : www.centres-sociaux-rhone.com



Coût

Forfait de 15 € par personne / module.



Participants

Public : élus des CA et directions des centres sociaux.
Pour 8 à 15 personnes.

Programme

cf. détail au sein de chaque module

MODULE 1

Concevoir et piloter le projet social



Dates

17 & 24 janvier - 7 février
ou
29 septembre - 6 & 20 octobre



Programme

- . **Qu'est-ce qu'un centre social ?**
- . L'origine des centres sociaux
- . Les textes qui régissent l'action des centres sociaux

- . La procédure d'agrément
- . Les actions du centre social
- . **La mission d'animation de la vie sociale**
- . Les partenaires de l'action



 Dates

7, 14 & 28 mars

ou

15 & 22 septembre - 13 octobre

 Programme

- . **Qui finance le centre social ?** Panorama des financeurs des centres sociaux : leurs politiques de financement
- . Les modalités de financement : conventions, subventions, contrats d'objectifs, prestations de services - le cas particulier de la délégation de service public

- . **Qui gère les professionnels ?**

- La fonction employeur ;
- les professionnels mis à disposition ;
- la convention collective des centres sociaux ;
- le syndicat employeur ;
- relations avec les professionnels.

 Dates

2, 9 & 23 mai

ou

17 & 24 novembre - 15 décembre

 Programme

- . **Pourquoi des administrateurs, comment fonctionne une association? La loi 1901**
- . Les statuts du centre social
- . Rôle et place de l'administrateur
- . Assemblée générale, conseil d'administration, bureau, commissions : quelle

organisation pour travailler ensemble ?

- . Les droits et les devoirs d'un administrateur
- . **Panorama des centres sociaux du Rhône** : caractéristiques, particularités
- . La Fédération des centres sociaux du Rhône : fonctionnement, rôle et place.